



**Service de presse**

## **Communiqué de presse n° 12-2012 du 24 Septembre 2012**

La **CFDT** a toujours considéré que l'un des problèmes de fond du système ferroviaire résidait dans son endettement : cette dette a été multipliée par 1,5 au cours des 15 dernières années pour RFF (30 milliards d'euros en 2012) et a doublé au cours des 5 dernières années pour la SNCF (9 milliards d'euros en 2012).

Cette dette constitue le passif du maintien d'un service public ferroviaire à la française (densité du réseau, développement de LGV...) choisi par la collectivité nationale et devrait en ce sens être assumée comme dette publique.

A l'inverse, le choix du gouvernement français de créer RFF en 1997, en lui transférant une infrastructure ferroviaire vieillissante avec la dette correspondante, sans le doter des ressources adéquates pour faire face à ces deux problématiques conjointes, a fait peser sur le système un double risque :

- celui d'une régression de la qualité du service,
- celui d'un surendettement du mode ferroviaire.

Ce désengagement de l'Etat conduit aujourd'hui la direction de la SNCF à proposer de prendre part au financement de cette dette dans un nouveau modèle de gouvernance aujourd'hui en débat. Cette solution ne nous paraît pas réaliste :

- Soit elle serait financée par des ressources propres de la SNCF, lui faisant peser le risque d'un endettement supplémentaire.
- Soit elle serait financée par de nouvelles augmentations de péages au prix d'une logique régressive pour l'ensemble du mode ferroviaire (dégradation du déséquilibre de certaines activités –fret- ou de certaines dessertes).

La **CFDT** réaffirme que les objectifs du futur système ferroviaire doivent être, la sécurité, la qualité et le niveau de service rendus à la population en matière de transport logistique et de transport de voyageurs; cela mis en œuvre par des hommes avec leurs compétences, leur savoir-faire et leur implication.

Pour la **CFDT** c'est l'Etat qui doit trouver les moyens d'assumer la dette du système ferroviaire pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une dette publique constituée pour financer des services d'intérêts généraux et en tant que telle, non amortissable par les ressources internes du système.

C'est pourquoi la **CFDT** revendique la mise en place d'une fiscalité écologique immédiate permettant le financement des infrastructures ferroviaires et de doter l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France de budgets pérennes, notamment en revenant sur la privatisation des autoroutes.

**Fédération Générale des  
Transports et de  
l'Équipement**

47-49 Avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS Cedex 19  
Tél : 01 56 41 56 34  
Fax : 01 42 02 49 96

presse@fgte-cfdt.org

Contact :  
**Fabian Tosolini**  
Relation presse  
**06.69.00.80.56**

**Eric Chollet**  
CFDT Cheminots  
**06.73.93.67.22**

**Sébastien Mariani**  
CFDT-RFF  
**06.85.90.79.58**